

Toulouse, le 11 JAN 2021

*Service Modernisation Entretien et Exploitation
Division Maîtrise d'Ouvrage*

Nos réf. : 21D0005

Affaire suivie par : Marie-Pierre BELMONTE
marie-pierre.belmonte@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 61 58 62 62
Courriel : smee.dirso@developpement-durable.gouv.fr

**Le directeur interdépartemental
des routes Sud-Ouest**

à

**Madame la Présidente de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**

Objet : Sécurisation de la RN88 à Albi et Lescure-d'Albigeois, entre le giratoire de l'Arquipeyre et le giratoire de l'Hermet – Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

PJ : un exemplaire du projet d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de ses neuf annexes

Madame la Présidente,

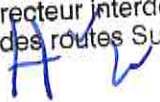
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire du projet d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 9 janvier 2020 entre l'État, le Département du Tarn, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, et les Villes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois, relatif à la réalisation de certains aménagements intégrés à la phase 1 de l'opération de sécurisation de la RN88 entre les giratoires de l'Arquipeyre et de l'Hermet, afin de le soumettre à la délibération de votre conseil communautaire.

En vue d'optimiser la réalisation de la première tranche de l'opération de sécurisation, cet avenant prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise à double sens de la route de la Drèche ainsi que la coordination des gestionnaires de réseaux impactés par cette partie d'opération, à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, avec l'aval du Ministère chargé des Transports. Établi et discuté dans le cadre du comité technique relatif à l'opération de sécurisation de la RN88, puis présenté au comité de suivi de cette opération réuni en préfecture du Tarn le 8 décembre dernier, il détermine les principes de délégation et fixe les conditions de financement de cette partie de la phase 1.

Après délibérations des conseils des quatre collectivités territoriales concernées, ce projet pourra être définitivement signé par les cinq parties précitées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Le directeur interdépartemental
des routes Sud-Ouest


Hubert FERRY-WILCZEK

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE

La présente décision est notifiée par la voie électronique à l'administré, conformément à l'article 142 de la loi n° 2016-917 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de l'administration et à la simplification administrative.



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE
entre l'État, le Département du Tarn,
la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
et les Villes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois
RELATIVE A LA RÉALISATION DE CERTAINS AMÉNAGEMENTS INTÉGRÉS À
L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DE LA RN88 ENTRE LE GIRATOIRE DE
L'ARQUIPEYRE ET LE GIRATOIRE DE L'HERMET**

Entre les soussignés :

- l'État, représenté par Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
- le Département du Tarn, représentée par Monsieur le Président du conseil départemental du Tarn,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par Madame la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- la Ville d'Albi, représentée par Madame la Maire de la Ville d'Albi,
- la Ville de Lescure-d'Albigeois, représentée Madame la Maire de la Ville de Lescure-d'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du domaine de l'État,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Vu le contrat de plan État Région Midi-Pyrénées 2015-2020 signé le 30 juin 2015 par le Préfet de la région Midi Pyrénées et par le Président de la région Midi-Pyrénées,

Vu l'arrêté préfectoral du 12/12/2006 réglementant l'occupation du domaine public routier national dans le département du Tarn,

Vu l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2411-1 à L2422-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2019 déclarant les travaux d'utilité publique ;

Vu les arrêtés autorisant le déversement des eaux pluviales provenant des aménagements relatifs à l'opération de sécurisation de la RN88 à Lescure d'Albigeois, dans le réseau public de collecte des eaux pluviales de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat, le Département du Tarn, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et les Villes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois relative à la réalisation des certains aménagements intégrés à l'opération de sécurisation de la RN88 entre le giratoire de l'Arquipeyre et le giratoire de l'Hermet, signée le 09 janvier 2020 ;

Considérant l'expertise des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de coordination des gestionnaires de réseaux et d'aménagements en milieu urbain contraint ;

Vu la délibération du conseil départemental du Tarn du XXXXXXXX 2021 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant le Président, Monsieur Christophe RAMOND à le signer ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Albi en date du XXXXXXXX 2021 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Maire d'Albi, à le signer ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lescure-d'Albigeois en date du XXXXXXXX 2021 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant Elisabeth CLAVERIE, Maire de Lescure-d'Albigeois, à le signer ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du XXXXXXXX 2021 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Présidente, à le signer ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION

L'objet de l'avenant à la convention est :

1) de déléguer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de réseau pluvial, d'éclairage public et de voirie relatifs à l'opération de mise en double sens de la route de la Drèche, dans sa portion comprise entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour entre le barreau RD90 la reliant à la RN88.

2) de déléguer à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la coordination des gestionnaires de réseaux (hors voirie) impactés par cette partie d'opération.

Au-delà de l'emprise des travaux mentionnés à l'alinéa 1, la zone concernée pour ces travaux de dévoiement des réseaux comprend également l'avenue Albert Thomas, la rue Gaston Bouteiller aux abords de la route de la Drèche ainsi que la partie du RD90 située entre le futur giratoire et la RN88.

3) de déterminer les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération de l'Albigeois par l'État pour réaliser les études et travaux d'aménagement de la Route de la Drèche entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour entre la Route de la Drèche et le barreau RD90 la reliant à la RN88.

Il fixe pour ces aménagements le périmètre de l'opération, les conditions de sa réalisation, les conditions de son financement.

ARTICLE 2- PRINCIPES DE DOMANIALITÉ

L'avenant ne modifie pas les principes de classement et de répartition domaniale entre l'État et les collectivités indiqués dans la convention.

ARTICLE 3 – RÉPARTITION DE GESTION

a) Principes généraux

L'avenant ne modifie pas les principes de répartition indiqués au chapitre a) de l'article 3 de la convention.

b) Remise en gestion

Les aménagements réalisés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont remis après travaux aux collectivités concernées.

Le dossier de remise d'ouvrage comprend notamment le dossier des ouvrages exécutés (DOE), les contrôles, les notices d'entretien éventuelles.

La remise d'ouvrage fait l'objet d'un procès-verbal co-signé par le représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, maître d'ouvrage délégué, et par celui de la collectivité concernée.

ARTICLE 4 – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

La délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements de la Route de la Drèche entre l'avenue Albert Thomas et le barreau RD90 la reliant à la RN88 réalisés sur les voies départementales et communales dans le cadre de l'opération de sécurisation de la RN88 à Lescure-d'Albigeois, tels que visés à l'article 1, s'opère au bénéfice de la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui prend en charge la réalisation des études et des travaux visés à l'article 1.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure, dans les limites précisées par le présent avenant à la convention, l'ensemble des prérogatives de la maîtrise d'ouvrage décrites aux articles L2411-1 et L2421-1 à 5 du code de la commande publique susvisé et notamment la passation des contrats, les responsabilités contractuelles envers les entreprises et les réparations en cas de dommages induits par la réalisation du projet.

Les études définissant les aménagements de voirie et de réseaux ont été réalisées par l'État jusqu'à la phase PROjet.

L'État, le Département et les villes concernées sont associés au déroulement des réunions de coordination des gestionnaires et des travaux par le biais des comités technique et de suivi constitués pour l'opération de sécurisation de la RN88 entre le giratoire de l'Hermet et le giratoire de l'Arquipeyre. Ces comités peuvent être à l'initiative de communauté d'agglomération de l'Albigeois ou de l'État.

Les opérations préalables d'acquisitions foncières et de démolition des bâtis nécessaires à la réalisation des travaux objets du présent avenant sont assurées par les services de l'État.

Le maître d'ouvrage délégué prend en charge les opérations de démolition et reconstruction des clôtures nécessaires à la réalisation des ouvrages.

L'État reste le pilote de l'opération globale des travaux RN88 Lescure dans laquelle sont inclus les travaux de la route de la Drèche.

ARTICLE 5 – NATURE DES ÉTUDES ET TRAVAUX À MENER ET LES CONDITIONS DE LEUR VALIDATION

Le présent avenant confie à la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

la coordination des gestionnaires des réseaux impactés par les travaux prévus sur le périmètre de travaux objet de l'avenant :

Cette phase comprend :

- le pilotage des réunions préalables d'information des gestionnaires de réseaux ;
- la recherche de mutualisation de réseaux entre les divers gestionnaires ;
- le contrôle des DT/DICT et du repérage des réseaux existants
- le contrôle des études de dévoiement des réseaux, réalisées par les gestionnaires, et la vérification de leur adéquation à l'ouvrage de voirie à réaliser ;
- l'ordonnancement des interventions des gestionnaires pour dévier leurs réseaux ;
- le contrôle extérieur des travaux de dévoiement des réseaux ;
- le contrôle extérieur des dossiers des ouvrages exécutés remis par les gestionnaires.

la réalisation des travaux sur le périmètre objet de l'avenant :

Cette phase comprend :

- l'élaboration des détails quantitatifs estimatifs des travaux de réseau d'eaux pluviales, des travaux de génie civil des réseaux secs (éclairage public, fibre optique) et des travaux de voirie y compris les clôtures établis sur la base :
- des plans de niveau PROjet remis par l'État.
- des modifications demandées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois (réalisation de la structure de chaussée en pleine largeur, réalisation des trottoirs jusqu'aux limites de propriétés).
- des contraintes d'élargissement de la plate-forme nécessaire au maintien de la circulation (busage, remblaiement des fossés et accotements, revêtement provisoire).
- des modifications de tracé du réseau pluvial induites par le positionnement des divers concessionnaires de réseaux secs et plus particulièrement les réseaux Terega et Orange.

- l'émission des bons de commandes aux entreprises titulaires des marchés à bons de commande pluriannuels passés par la collectivité, et concernant le réseau d'eaux pluviales, le réseaux d'éclairage public, le réseau de fibre optique et la voirie.
- l'établissement du Dossier d'Exploitation Sous Chantier.
- les études d'exécution et la réalisation des travaux y compris les contrôles intérieurs et extérieurs.
- la réception de l'ensemble des travaux, acte par lequel le maître d'ouvrage délégué déclarera accepter l'ouvrage avec ou sans réserves (art.1792-6 al. 1 du Code civil).

ARTICLE 6 - INSTRUCTION ET SUIVI

Le suivi du bon déroulement de cette délégation sera assuré dans le cadre des réunions du comité technique défini à l'article 4, associant le représentant de l'État, le maître d'ouvrage délégué, le maître d'œuvre désigné et les représentants des collectivités concernées.

ARTICLE 7 – ASPECT FONCIER

Le présent avenant ne modifie pas les aspects fonciers indiqués dans la convention.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Article 8.1 – Montant et appels de fonds

Les aménagements objet du présent avenant sont évalués de façon prévisionnelle à 528 497 €HT, suivant les détails quantitatifs estimatifs joints dans les annexes 3, 4, 5 et 6.

Les frais de maîtrise d'œuvre engagés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont évalués forfaitairement à 4% du montant total hors taxes des travaux, soit 21 140 €HT.

Le montant total s'élève donc à : 549 637 €HT

Ce montant sera financé dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, conformément aux dispositions figurant à l'article 3.1 de la convention d'application du programme routier pour le département du Tarn signée le 22 octobre 2015 entre l'État, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil départemental du Tarn, la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet. Ainsi, les cocontractants de la convention d'application précitée s'engagent à participer au financement de l'opération de mise en double sens de la route de la Drèche, dans sa portion comprise entre l'avenue Albert Thomas et le carrefour entre le barreau RD90 la reliant à la RN88, selon les clés de répartition définies pour l'ensemble de l'opération de sécurisation de la RN88 rappelées ci-dessous :

Part État	Part Région Occitanie	Part Département du Tarn	Part Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Part Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
30,00 %	21,50 %	10,75 %	37,75 %	0,00 %

L'État procédera aux appels de fonds auprès des co-financeurs dans le cadre de la convention d'application précitée.

L'État versera à la communauté d'agglomération de l'Albigeois l'intégralité (y compris la part État) du montant HT des travaux délégués dans le cadre du présent avenant, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre, sous forme de fonds de concours, selon l'échéancier suivant :

- 20% à la signature du présent avenant par l'ensemble des parties ;
- 30% lors du démarrage des travaux;
- 30% dès lors qu'environ la moitié des travaux aura été réalisée ;
- le solde après remise des ouvrages aux collectivités concernées.

Ces versements de l'État à communauté d'agglomération de l'Albigeois porteront sur des montants sans TVA. La communauté d'agglomération de l'Albigeois récupérera la TVA auprès du Fonds de Compensation de la TVA.

Le solde sera accompagné d'un état récapitulatif final établi par l'agglomération des dépenses effectivement payées afférentes aux travaux. Sur demande d'un co-financeur, l'agglomération fournira les factures afférentes à ces travaux.

Article 8.2 – Gestion des écarts

Si le montant des dépenses hors taxes effectivement constatées est inférieur au montant prévisionnel défini à l'article 8 du présent avenant, le solde sera limité aux dépenses réellement constatées hors taxes

A l'issue des études d'exécution, en cas de dépassement du montant prévisionnel, une réunion du comité technique sera organisée afin d'arrêter le coût définitif qui fera l'objet d'un nouvel avenant.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE ET GARANTIES

En qualité de maître d'ouvrage délégué des travaux, la communauté d'agglomération de l'Albigeois engagera sa responsabilité vis-à-vis des tiers : riverains et usagers.

Cette responsabilité couvrira tous les accidents liés à la présence des travaux ou à la signalisation, ainsi que tous les dommages de travaux publics qui auront pour origine les travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

En qualité de maître d'ouvrage délégué des travaux, la communauté d'agglomération de l'Albigeois contrôlera que chaque entreprise mandatée dispose des assurances permettant de couvrir les dommages qui auront pour origine les travaux.

Elle s'engage à mettre en œuvre, à ses frais et sans délai, les garanties éventuelles qui continueraient à courir après remise des ouvrages aux collectivités, sur simple demande, dès constat d'un désordre.

Les droits des tiers demeurent réservés

ARTICLE 10 – PLANIFICATION DE L'OPERATION

Le calendrier prévisionnel des travaux délégués est joint en annexe 9.

L'État reste le pilote général de l'opération de sécurisation de la RN88 dans laquelle les travaux objet de cet avenant s'inscrivent.

L'État se coordonne avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, maître d'ouvrage délégué, en vue d'assurer la continuité calendaire entre les travaux d'aménagements objet du présent avenant et ceux relatifs au reste de la phase 1. Cette coordination se définira dans le cadre des réunions du Comité Technique de l'opération de sécurisation.

Concernant les travaux coordonnés de dévoiement ou d'enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires, l'agglomération ne pourrait être tenue responsable d'un éventuel décalage de leurs interventions.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant à la convention prend effet à la date de sa signature par les cinq parties.

La délégation de maîtrise d'ouvrage confiée par le présent avenant à la communauté d'agglomération de l'Albigeois prendra fin à la réception sans réserves des travaux de voirie et de réseaux compris dans le périmètre concerné, une fois l'ensemble des essais réglementaires réalisés, reçus concluants et validés.

Cette réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception entre les représentants de l'État, du Département, des communes concernées et du maître d'ouvrage délégué.

La remise de la voirie au Département aura lieu lors de la mise en service à double sens de circulation de la route de la Drèche.

Si, à la date de réception des ouvrages objet de l'avenant, il subsiste des litiges entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, l'État et certains de ses contractants au titre de l'opération, ses obligations au titre du présent mandat temporaire de maîtrise d'ouvrage se poursuivront sur ce point jusqu'au règlement de tous les litiges contractuels.

Le tribunal administratif de Toulouse est compétent pour régler les litiges résultant de l'application du présent avenant à la convention.

Le présent avenant à la convention comprend 8 pages et 9 annexes :

- Annexe 1 : plan de situation
- Annexe 2 : Schéma du périmètre concerné par le présent avenant
- Annexe 3 : détail quantitatif estimatif des travaux du réseau d'eau pluviale
- Annexe 4 : détail quantitatif estimatif des travaux de voirie
- Annexe 5 : détail quantitatif estimatif des travaux de clôture
- Annexe 6 : détail quantitatif estimatif des travaux de génie civil du réseau d'éclairage public et de télécommunication
- Annexe 7 : plan de voirie
- annexe 8 : plan des réseaux secs
- annexe 9 : calendrier prévisionnel des travaux

Il est établi en 5 exemplaires originaux.

A TOULOUSE, le _____ Le Préfet de la région Occitanie, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers	
A ALBI, le _____ Le Président du conseil départemental du Tarn,	A ALBI, le _____ La Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
A ALBI, le _____ La Maire d'Albi,	A LESCURE D'ALBIGEOIS, le _____ La Maire de Lescure-d'Albigeois,



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

M O E P T

Maitrise d'Ouvrage Etudes et Programmation de Travaux
Assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'oeuvre

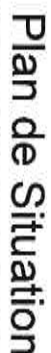
Plan de situation

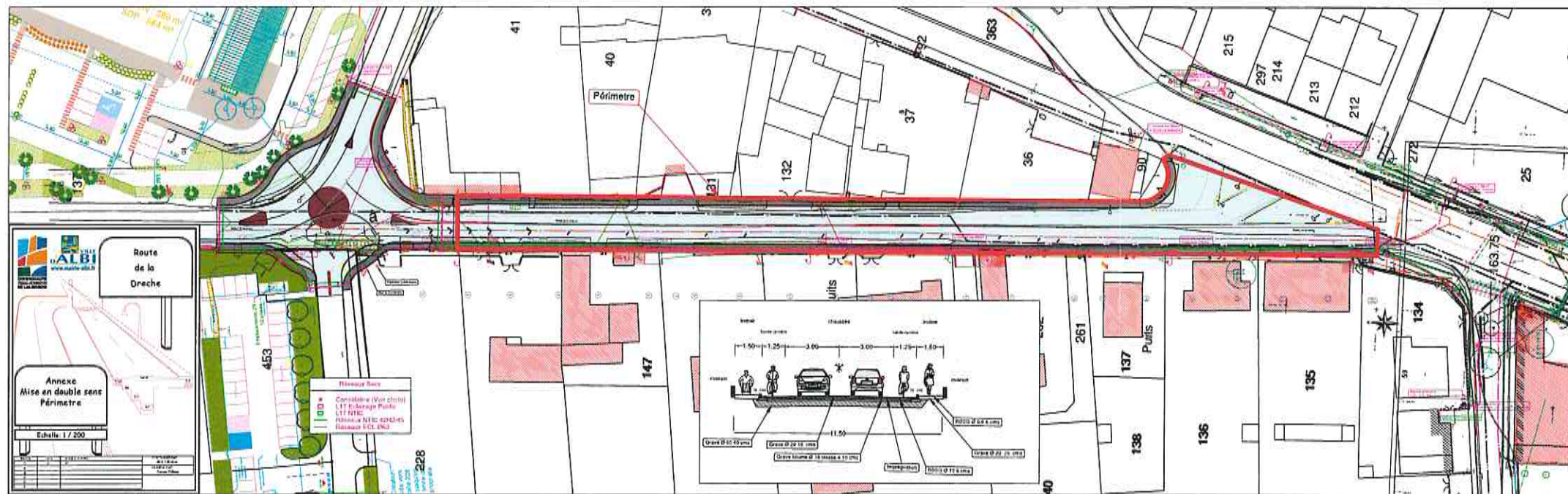
SLOW

SLOW

SLOW

SLOW





Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

OBJET : ESTIMATIF 2020 – Le 17 / 06 / 2020

COMMUNE : ALBI

CHANTIER : Extension réseau pluvial – Route de la Drèche

CARACTERISTIQUES : 210mètres ; diamètre 800-500mm ; jusqu'à 2,50m de profondeur, 14 branchements



Envoyé en préfecture le 12/02/2021

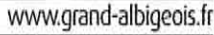
Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quant.	Prix unit.	Montant
	CHAPITRE A TRAVAUX PRELIMINAIRES				
A	Travaux préparatoires				
A.1	Installation et repliement de chantier	f	0,00	PM	
	CHAPITRE B TERRASSEMENTS				
B	Tranchées pour canalisations principales et branchements d'assainissement				
B.1	Tranchée pour canalisations principales et branchements d'assainissement jusqu'au diamètre 800				
B.12	Terrassement en tranchée de 1,31 m à 2,00 m de profondeur				
B.126	Diamètre 800	ml	169,92	182,60	31 026,84
B.126c	Plus-value pour remblaiement en grave naturelle 0/20	ml	169,92	40,20	6 830,66
B.13	Terrassement en tranchée de 2,01 m à 2,50 m de profondeur				
B.131	Diamètre inférieur à 300	ml	77,00	112,40	8 654,80
B.131c	Plus-value pour remblaiement en grave naturelle 0/20	ml	77,00	73,80	5 682,60
B.134	Diamètre 500	ml	30,83	164,30	5 065,86
B.134c	Plus-value pour remblaiement en grave naturelle 0/20	ml	30,83	80,50	2 482,06
B.136	Diamètre 800	ml	62,37	205,60	12 823,27
B.136c	Plus-value pour remblaiement en grave naturelle 0/20	ml	62,37	74,90	4 671,51
B.4	Remblaiement des tranchées				
B.4.2	Matériaux traités pour remblaiement des tranchées				
B.4.2b	Fourniture et mise en place de grave émulsion 0/10	m3	34,21	123,00	4 207,29
	CHAPITRE C CANALISATIONS GRAVITAIRES D'ASSAINISSEMENT				
C.1	Canalisations				
C.1.2	Tuyaux en polychlorure de vinyle classe de rigidité SN 16 (PVC) longueur 3,00 ml				
C.1.2b	Fourniture et pose de canalisation PVC SN 16 diamètre 160 mm	ml	77,00	26,60	2 048,20
C.1.7	Tuyaux en béton armé série 135 A longueur 2,35 à 3,00 ml				
C.1.7c	Fourniture et pose de canalisation béton 135 A diamètre 500 mm	ml	30,83	60,40	1 862,31
C.1.7e	Fourniture et pose de canalisation béton 135 A diamètre 800 mm	ml	211,17	135,90	28 698,00
	CHAPITRE E OUVRAGES ANNEXES				
E.1	Regards de visite et de branchement				
E.1.1	Regards de visite béton diamètre 1000 mm pour diamètre nominal inférieur ou égal à 800				
E.1.1 b	De 1,31 à 2,00 m de profondeur	u	5,00	570,00	2 850,00
E.1.1 c	De 2,01 à 2,50 m de profondeur	u	4,00	640,00	2 560,00
E.1.11	Regards de branchement				
E.1.11.3	Fourniture et pose de regards de branchement diamètre 315 mm				
E.1.11.3 b	De 1,01 à 1,50 ml de profondeur	u	14,00	282,00	3 948,00
	CHAPITRE F FONTE DE VOIRIE				
F.1	Fourniture et pose de fonte de voirie				
F.1a	Fourniture et pose de tampon ou grille fonte de diamètre 600 mm d'ouverture classe D 400 pour trafic intense avec cadre rond	u	9,00	220,00	1 980,00
F.5h	Fourniture et pose de tampon rond cadre carré pour boîte de branchement diamètre 315 classe 250	u	14,00	68,00	952,00
	CHAPITRE G CAROTTAGE – DECOUPAGE				
G.1	Piquage pour raccordement de canalisation sur ouvrages existants				
G.1.1	Piquage par carottage				
G.1.1a	Piquage pour canalisation de diamètre nominal inférieur ou égal à 300 mm	u	14,00	86,00	1 204,00
G.1.2	Piquage par découpe rectangulaire				
G.1.2b	Pour un diamètre de canalisation existante supérieure à 300 mm	u	3,00	82,00	246,00
	CHAPITRE H PIECES DE RACCORD – ROBINETTERIE				
H.1	Culottes de raccordement préfabriquées				

COMMUNE : ALBI
CHANTIER : Extension réseau pluvial – Route de la Drèche
CARACTERISTIQUES : 210mètres ; diamètre 800-500mm ; jusqu'à 2,50m de profondeur, 14 branchements



Ծանոթ 2/2

DETAIL ESTIMATIF MARCHE 17-036

Objet : Route de la Dreche démolition de cloture création d'un mur

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant
B	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX</u>				
B2	<u>Découpages et démolitions</u>				
B22	<u>Démolition de béton</u>				
B22b	Démolition de béton sous trottoir épaisseur moyenne 0,15 m	m2	67	10,76	720,92
B3	<u>Terrassements</u>				
B31	<u>Terrassements généraux en terrains naturels</u>				
B311	<u>Déblais</u>				
B311e	Déblais pour maçonnerie bâtie	m3	31	66,63	2 065,53
E	<u>REPRISE OU CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE VOIRIE</u>				
E3	<u>Murs de clôtures ou de soutènement</u>				
E31	<u>Fondations pour murs</u>				
E31a	Fondation pour mur de clôture ou de soutènement	m3	29	302,38	8 769,02
E32	<u>Murs en agglomérés</u>				
E32b	Réalisation de mur en agglomérés creux 20/20/50	m2	136	56,38	7 667,68
E35	<u>Enduits de maçonnerie</u>				
E35a	Réalisation d'enduit dégrossi de 15 mm d'épaisseur	m2	273	36,03	9 836,19
E4	<u>Clôtures et portails</u>				
E42	<u>Clôtures</u>				
E421	<u>Démolition des clôtures</u>				
E421a	Dépose simple de clôture	ml	127	14,13	1 794,51
	Sous-total HT				30 853,85
	Révision +6,6%				2 036,35
	Total HT avec révision				32 890,20
	TVA		20,00%		6 578,04
	Total TTC				39 468,24

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE



M O E P T

Maitrise d'Ouvrage Etudes et Programmation de Travaux
Assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'oeuvre

**DQE
Voirie**

Route de la Drèche

Estim

DETAIL ESTIMATIF MARCHE 17-036

Objet : Route de la Dreche phase voirie

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant
A	<u>OPERATIONS PRELIMINAIRES</u>				
A1	<u>Préparation de chantier</u>				
A1a	Installation de panneaux d'information	u	2	768,75	1 537,50
A2	<u>Travaux à proximité des réseaux sensibles</u>				
A21	<u>Investigations complémentaires sur les réseaux</u>				
A21a	Localisation des réseaux	ml	220	6,95	1 529,00
B	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX</u>				
B2	<u>Découpages et démolitions</u>				
B21	<u>Découpage de revêtement</u>				
B21a	Découpage du revêtement de chaussée ou trottoir au disque ou marteau	ml	55	5,13	282,15
B22	<u>Démolition de béton</u>				
B22b	Démolition de béton sous trottoir épaisseur moyenne 0,15 m	m2	110	10,76	1 183,60
B3	<u>Terrassements</u>				
B32	<u>Terrassements généraux de voirie</u>				
B321	<u>Déblais</u>				
B321b	Déblais de toutes natures de chaussée	m3	728	22,45	16 343,60
B321c	Déblais de toutes natures des trottoirs	m3	390	26,14	10 194,60
C	<u>BORDURES ET CANIVEAUX</u>				
C2	<u>Fourniture et pose de bordures et caniveaux</u>				
C21	<u>Bordures et Caniveaux Béton préfabriqué</u>				
C211	<u>Bordures et caniveaux standards</u>				
C211b	Bordures et caniveaux type T2 – CS2 classe U	ml	398	49,51	19 704,98
C211i	Bordures type P1 classe T	ml	176	23,27	4 095,52
D	<u>CHAUSSÉES – TROTTOIRS</u>				
D1	<u>Infrastructures et remblaiements de chaussées et trottoirs</u>				
D11	<u>Graves non traitées</u>				
D11a	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/20	m3	588	43,85	25 783,80

Estim					
D11b	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/60	m3	198	33,42	6 617,16
D11d	Plus value aux prix D11a à D11c pour mise en œuvre manuelle	m3	119	14,58	1 735,02
D14	<u>Graves traitées au bitume</u>				
D141	<u>Graves bitume</u>				
D141c	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume GB 0/10 classe 4	t	528	77,18	40 751,04
D2	<u>Revêtements bitumineux pour chaussées, trottoirs et espaces extérieurs</u>				
D21	<u>Enduits de cures et couches d'interfaces</u>				
D21a	Réalisation de couche d'accrochage sous bétons bitumineux	m2	842	0,92	774,64
D21b	Réalisation d'enduit de cure ou enduit mono-couche	m2	2200	1,64	3 608,00
D23	<u>Bétons bitumineux</u>				
D231	<u>Bétons bitumineux pour revêtement de chaussée</u>				
D2312	Béton bitumineux à module élevé BBSG AO				
D2312a	Fourniture et mise en œuvre de BBSG AO 0/10 épaisseur 0.06 m	m2	2200	15,21	33 462,00
D232	<u>Bétons bitumineux pour revêtement de trottoirs</u>				
D2321	Béton bitumineux mince BBM				
D2321a	Fourniture et mise en œuvre de BBM 0/6 épaisseur 0.04 m	m2	627	16,91	10 602,57
E	<u>REPRISE OU CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE VOIRIE</u>				
E1	<u>Reprise d'ouvrages de voirie</u>				
E11	<u>Mise à la cote des ouvrages existants</u>				
E11a	Tampon de regard de visite sous chaussée	u	19	176,30	3 349,70
E11b	Tampon de regard de visite sous trottoirs	u	35	131,20	4 592,00
E11h	Tampon de chambre LOT ou L1T – K1C ou similaire	u	1	213,20	213,20
E11i	Tampon de chambre L2T K2C ou similaire	u	2	283,93	567,86
E11k	Tampon de chambre L4T ou similaire	u	1	453,05	453,05
E12	<u>Réglage des bouches à clé eau potable</u>				
E12b	Réglage des bouches à clé eau potable	u	22	25,63	563,86
E3	<u>Murs de clôtures ou de soutènement</u>				
E34	<u>Moellons de clôture pour butée des trottoirs</u>				
E34a	Moellons de clôture 20/20/50 pour butée des trottoirs	ml	176	25,63	4 510,88
E35	<u>Enduits de maçonnerie</u>				
E35a	Réalisation d'enduit dégrossi de 15 mm d'épaisseur	m2	35	36,03	1 261,05
F	<u>RESEAUX</u>				
F2	<u>Terrassements pour réseaux</u>				
F212	<u>Terrassements et tranchée pour réseaux divers</u>				
F212a	Réalisation de tranchée pour réseaux divers	m3	23	36,90	848,70

Estim

F3	<u>Remblaiement des tranchées</u>				
F31	<u>Matériaux pour lit de pose et enrobage des canalisations</u>				
F31b	Fourniture et mise en œuvre de grain de riz 2/6	m3	23	40,59	933,57
F32	<u>Matériaux pour remblaiement des tranchées</u>				
F32a	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20	m3	23	38,64	888,72
F4	<u>Canalisations, gaines et grillages avertisseurs</u>				
F41	<u>Canalisations</u>				
F412	<u>Canalisations PVC</u>				
F412e	Fourniture et pose de canalisation PVC SN8 DN 315 mm	ml	55	57,71	3 174,05
F5	<u>Ouvrages sur réseaux</u>				
F53	<u>Ouvrages de collecte des eaux pluviales</u>				
F531	<u>Bouches d'égout avec avaloir et plaque de recouvrement en fonte ductile</u>				
F532	<u>Bouches d'égout mixte avec avaloir fonte et grille pour caniveau</u>				
F532a	Réalisation de bouche d'égout mixte classe D 400 profil A ou T dimensions 1100/700 type TGAS Dechaumont ou similaire	u	4	1 281,25	5 125,00
F534	<u>Caniveaux à grille préfabriqués à pente intégrée</u>				
F534c	Fourniture et pose de caniveau de 200 mm d'ouverture grille fonte verrouillée C 250	ml	55	205,00	11 275,00
F55	<u>Piquage sur regard existant</u>				
F55b	Réalisation de piquage pour un branchement de 300 mm < Ø < (ou =) 500 mm	u	4	210,52	842,08
G	<u>SIGNALISATION ET EQUIPEMENT DE SECURITE</u>				
G1	<u>Reprise de signalisation existante</u>				
G12	<u>Signalisation de police</u>				
G12a	Dépose seule de signalisation de police	u	4	89,16	356,64
I	<u>PRESTATIONS DIVERSES</u>				
I1	<u>Fourniture de plans de récolement de voirie</u>				
I1a	Plan de récolement pour une tranche inférieure (ou =) 200 ml	f	1	666,25	666,25
	Sous-total HT				217 826,79
	Révision + 6,6 %				14 376,57
	Total HT				232 203,36
	TVA		20,00%		46 440,67
	Total TTC				278 644,03

DETAIL ESTIMATIF MARCHE 17-036

Objet : Route de La Dreche phase1 élargissement rive droite et gauche

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant
A	<u>OPERATIONS PRELIMINAIRES</u>				
A1	<u>Préparation de chantier</u>				
A1a	Installation de panneaux d'information	u	2	768,75	1 537,50
A2	<u>Travaux à proximité des réseaux sensibles</u>				
A21	<u>Investigations complémentaires sur les réseaux</u>				
A21a	Localisation des réseaux	ml	220	6,95	1 529,00
B	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX</u>				
B2	<u>Découpages et démolitions</u>				
B21	<u>Découpage de revêtement</u>				
B21a	Découpage du revêtement de chaussée ou trottoir au disque ou marteau	ml	462	5,13	2 370,06
B22	<u>Démolition de béton</u>				
B22a	Démolition de béton sous chaussée	m3	55	48,07	2 643,85
B3	<u>Terrassements</u>				
B31	<u>Terrassements généraux en terrains naturels</u>				
B311	<u>Déblais</u>				
B311a	Déblais en pleine masse évacués	m3	862	12,81	11 042,22
D	<u>CHAUSSÉES – TROTTOIRS</u>				
D1	<u>Infrastructures et remblaiements de chaussées et trottoirs</u>				
D11	<u>Graves non traitées</u>				
D11a	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/20	m3	462	43,85	20 258,70
D11b	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/60	m3	462	33,42	15 440,04
D2	<u>Revêtements bitumineux pour chaussées, trottoirs et espaces extérieurs</u>				
D22	<u>Enduits superficiel multi-couche</u>				
D22b	Réalisation d'enduit superficiel tri-couche	m2	2277	5,07	11 544,39

Estim

F					
RESEAUX					
F2 Terrassements pour réseaux					
F212	<i>Terrassements et tranchée pour réseaux divers</i>				
F212a	Réalisation de tranchée pour réseaux divers	m3	88	36,90	3 247,20
F3 Remblaiement des tranchées					
F32	<i>Matériaux pour remblaiement des tranchées</i>				
F32a	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20	m3	123	38,64	4 752,72
F4 Canalisations, gaines et grillages avertisseurs					
F41	<i>Canalisations</i>				
F414	<i>Collecteurs pour drains</i>				
F4142	<i>Drain PVC routier tunnel</i>				
F4142c	Fourniture et pose de drain routier tunnel DN 200 mm	ml	396	14,41	5 706,36
F5 Ouvrages sur réseaux					
F53	<i>Ouvrages de collecte des eaux pluviales</i>				
F533	<i>Bouche d'égout sous chaussée pour collecte ponctuelle omnidirectionnelle</i>				
F533b	Réalisation de bouche d'égout à grille plate ou concave, carrée 400 x 400 classe C 250	u	4	415,13	1 660,52
Sous-total HT					81 732,56
Révision + 6,6 %					5 394,35
Total HT					87 126,91
TVA			20,00%		17 425,38
Total TTC					104 552,29



M O E P T

Maitrise d'Ouvrage Etudes et Programmation de Travaux
Assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'oeuvre

DQE
Réseaux Secs
Route de la Drèche

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

COMMUNE D'ALBI

ECLAIRAGE PUBLIC

Enfouissement du réseau pour rénovation complète VRD (Génie Civil)

Route de la Drèche

DETAIL ESTIMATIF

Marché : N° 18 045

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix unitaire	Montant
A - TRAVAUX PRELIMINAIRES					
A1b	Installation et repliement de chantier pour interventions majeures	u	1	290,00	290,00
A21a	Localisation de réseaux	ml	289,00	1,30	375,70
B - TRAVAUX DE TERRASSEMENT					
B1b	Démontage et démolition de chaussée autre qu'en béton	m2	19,80	16,50	326,70
B1c	Démontage et démolition de trottoir autre qu'en béton	m2	153,60	14,85	2 280,96
B21a	Tranchée sous chaussée L = 0,40 m, P = 1,00 m	ml	33,00	20,00	660,00
B22a	Tranchée sous trottoir L = 0,40 m, P = 0,80 m	ml	256,00	18,00	4 608,00
B31a	Terrassements ponctuels exécutés aux engins	m3	4,00	64,00	256,00
B31b	Terrassements ponctuels exécutés à la main	m3	4,00	99,00	396,00
B41b	Fourniture et mise en place de grain de riz	m3	37,35	44,00	1 643,40
B421a	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/20	m3	65,77	45,00	2 959,65
B422a	Fourniture et mise en œuvre de grave ciment 4%	m3	5,00	110,00	550,00
B53a	Fourniture et mise en place d'enrobés à froid 0/6 ép. 0,03 m	m2	27,00	29,00	783,00
C - CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES					
C11d	Fourniture et pose de gaine TPC de 63 mm de DN	ml	323,00	2,80	904,40
C11f	Fourniture et pose de gaine TPC de 90 mm de DN	ml	99,00	3,70	366,30

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix unitaire	Montant
C16b	Fourniture et pose de grillage avertisseur l = 0,30 m	ml	289,00	0,55	158,95
C211c	Démolition de massif de fondation sur candélabre poteau ou mât hauteur entre 8,00 m et 10,00 m	u	1	135,00	135,00
C2321f	F et réalisation socle coulés pour un candélabre H 9 ≤ H < 10 m	u	7	330,00	2 310,00
C233b	Fourniture et pose de chambre type L1T C 250 à ouverture aveugle et empreinte	u	2	556,00	1 112,00
G - SYSTEMES DE COMMANDE ET TRAVAUX ANNEXES					
G31a	Exécution d'une terre sur site valeur maxi 37 Ohms	u	3	75,00	225,00
G7b	Fourniture de plan et dossier de récolement pour les chantiers d'intervention majeure	ml	289,00	2,80	809,20
	Total HT				21 150,26 €
	Révision au 14/02/2020			1,01%	213,62 €
	Total HT				21 363,88 €
	Total HT à Payer				21 363,88 €
	TVA			20,00%	4 272,78 €
	TOTAL TTC				25 636,66 €

VILLE D 'ALBI

NTIC

Extension réseaux NTIC (Génie Civil)

Route de la Drèche

DETAIL ESTIMATIF

Marché : N° 18-083M

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix unitaire	Montant
A - TRAVAUX PRELIMINAIRES					
A1b	Installation et repliement de chantier pour interventions majeures	u	1	290,00	290,00
A21a	Localisation de réseaux	ml	544,00	1,30	707,20
B - TRAVAUX DE TERRASSEMENT					
B1b	Démontage et démolition de chaussée autre qu'en béton	m2	4,95	16,50	81,68
B1c	Démontage et démolition de trottoir autre qu'en béton	m2	76,65	14,85	1 138,25
B21d	Plus-value aux prix B21a , B21b et B21c pour sur largeur	dm	33,00	6,00	198,00
B22d	Plus-value aux prix B22a , B22b et B22c pour sur largeur	dm	511,00	6,00	3 066,00
B31a	Terrassements ponctuels exécutés aux engins	m3	3,00	64,00	192,00
B31b	Terrassements ponctuels exécutés à la main	m3	3,00	99,00	297,00
B41b	Fourniture et mise en place de grain de riz	m3	18,32	44,00	806,08
B421a	Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/20	m3	31,86	45,00	1 433,70
B53a	Fourniture et mise en place d'enrobés à froid 0/6 ép. 0,03 m	m2	14,00	29,00	406,00
C - CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES					
C12b	Fourniture et pose de gaine PVC de 42-45 mm de DN	ml	1 087,00	2,70	2 934,90
C16b	Fourniture et pose de grillage avertisseur l = 0,30 m	ml	255,50	0,55	140,53
C17b	Fourniture et mise en œuvre de fil traceur sous gaine par tirage.	ml	289,00	2,35	679,15
C181e	Aiguillage de gaines PVC et polyéthylènes tous diamètre	ml	798,00	0,60	478,80
C233b	Fourniture et pose de chambre type L1T C 250 à ouverture aveugle et empreinte	u	2	556,00	1 112,00

N° Prix	Désignation des ouvrages	U	Quantité	Prix unitaire	Montant
G - SYSTEMES DE COMMANDE ET TRAVAUX ANNEXES					
G7b	Fourniture de plan et dossier de récolement pour les chantiers d'intervention majeure	ml	272,00	2,80	761,60
	Total HT Marché initial				14 722,89 €
	Révision au 18/12/2019			1,01%	148,70 €
	Total HT				14 871,59 €
	Total HT à Payer				14 871,59 €
	TVA			20,00%	2 974,32 €
	TOTAL TTC				17 845,91 €

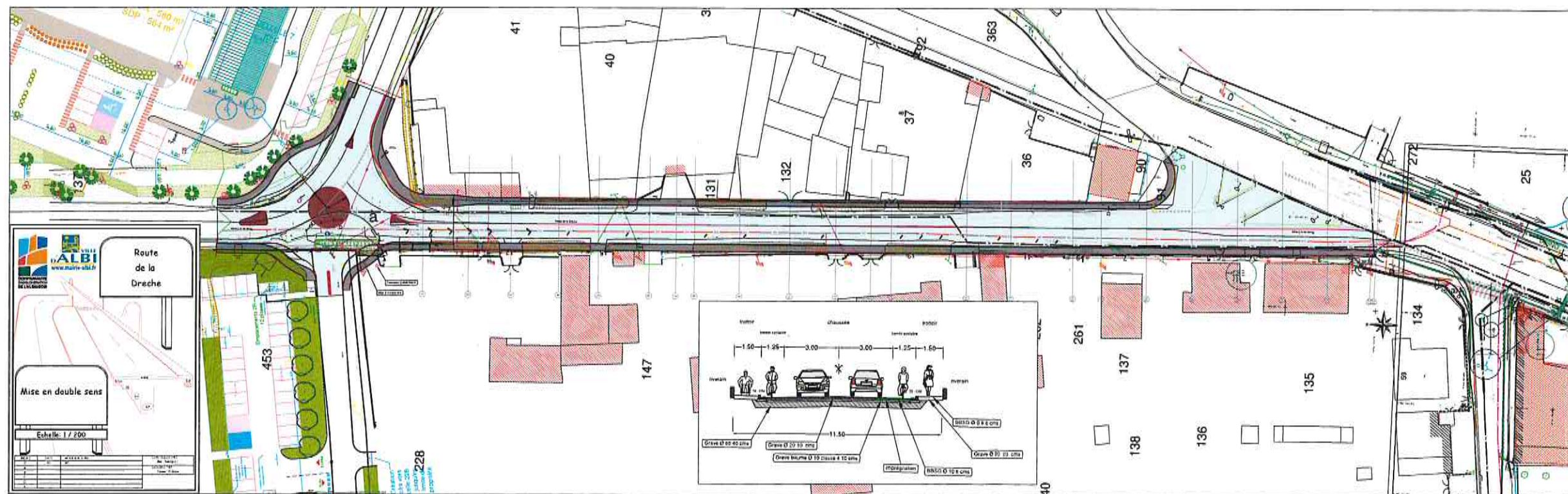
Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE



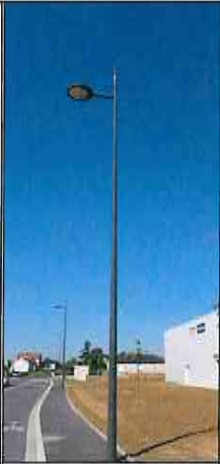
Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

SLO

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE



Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021



ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_028-DE